



Les obligations légales de débroussaillage

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens



Pour protéger la forêt et faciliter l'accès des pompiers



Pour limiter la propagation du feu et diminuer son intensité

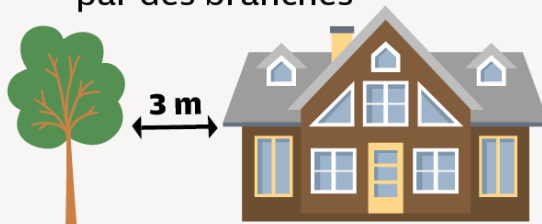


Comment débroussailler ?

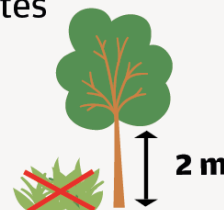
1 Eliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches



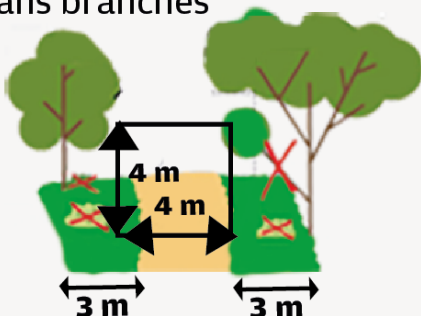
2 Eviter les arbres ou les branches à moins de 3 m des habitations. Eviter le surplomb des toitures par des branches



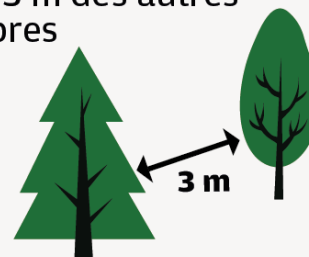
3 Elaguer les branches jusqu'à une hauteur minimale de 2 m et supprimer les arbustes



5 Dégager un gabarit de passage de 4 m minimum sans branches ni arbustes sur les voies d'accès. Débroussailler sur 3 m de part et d'autre des voies d'accès



4 Espacer les résineux de 3 m des autres arbres



SUR 50 METRES AUTOUR DE LA MAISON